

La Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL) se propose d'engager pour les besoins de sa piscine

Plusieurs instructeurs de natation (m/f)
(sous le statut du fonctionnaire communal – groupe de traitement D1 ou sous le statut du salarié à tâche manuelle)

Contrat à durée indéterminée, occupation 100%
Date d'entrée en service: dès que possible

Pourront concourir pour le poste du fonctionnaire communal – groupe de traitement D1:

- Les candidats détenteurs d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) dans le métier de l'instructeur de natation, ou reconnu équivalent;
- Être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne;
- Être âgé de 18 ans au moins au jour de la nomination provisoire;
- Avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives (LU, FR, DE);
- Les candidats n'ayant pas encore réussi avec succès l'examen d'admissibilité pour la carrière de l'artisan, devront s'y soumettre lors des prochaines épreuves.

Pourront concourir pour le poste du salarié à tâche manuelle:

- Les candidats détenteurs d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) dans le métier de l'instructeur de natation, ou reconnu équivalent;
- Être âgé de 18 ans au moins au jour de la nomination provisoire.

Pièces à joindre: lettre de motivation, CV détaillé avec photo récente, copie des diplômes et certificats d'études, copie de la carte d'identité, extrait récent du casier judiciaire, copie de l'acte de naissance ou, le cas échéant, de l'acte de mariage.

Dossier de candidature: Les dossiers, munis de toutes les pièces requises, doivent parvenir à

Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)
Ressources humaines
37, rue des Prés, L-7246 Helmsange

pour **le 31 décembre 2023 au plus tard**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. En cas de questions ou pour de plus amples renseignements, contactez-nous par courriel à rh@pidal.lu.